

Suivi du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020)

2015/2281(INI) - 11/05/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de Zdzisaw KRASNODBSKI sur le suivi du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (ET2020).

Tout en rappelant que l'éducation et la formation inclusives et de qualité étaient essentielles pour le développement culturel, économique et social de l'Europe, les députés indiquent qu'ils regrettent que d'énormes problèmes en matière de qualité, d'accessibilité et de discriminations socioéconomiques n'aient pas encore été résolus dans les domaines de l'éducation et de la formation. Une action politique plus ambitieuse, coordonnée et efficace s'avère donc nécessaire, à la fois au niveau européen et national.

Le cadre stratégique d'Éducation et formation 2020 : les députés approuvent la réduction du nombre de domaines prioritaires d'ET2020 à 6, reprenant des problèmes spécifiques que les États membres peuvent choisir de traiter selon leurs propres besoins et conditions, mais notent qu'il convient de renforcer l'efficacité et le volet opérationnel d'ET2020 et d'**adopter un programme de travail** pertinent.

Ils se félicitent de l'allongement du cycle de travail de **3 à 5 ans**, afin de mieux mettre en œuvre les objectifs stratégiques à long terme et les travaux sur des questions telles que les mauvais résultats scolaires des élèves dans certaines matières, les faibles taux de participation à la formation des adultes, le décrochage scolaire, l'inclusion sociale, l'engagement civique, les inégalités entre les sexes et les taux d'employabilité des diplômés.

Ils invitent la Commission à améliorer la représentation des diverses parties prenantes dans ces groupes, notamment en incluant un **plus grand nombre d'experts** en matière pédagogique, de jeunes travailleurs, de représentants de la société civile, d'enseignants et de membres du corps professoral, lesquels ont une expérience de la réalité du terrain essentielle à la réalisation des objectifs fixés par ET2020. Ils accueillent favorablement la nouvelle génération de groupes de travail d'ET2020 ainsi que la création de systèmes de retour d'informations associant le groupe à haut niveau, les groupes des directeurs généraux et les groupes de travail.

Tout en soulignant les risques liés à la **radicalisation croissante**, à la violence, au harcèlement et aux problèmes de comportement qui commencent dès le niveau primaire, les députés invitent la Commission à réaliser une étude à l'échelle de l'Union et à présenter un aperçu de la situation dans tous les États membres.

Les députés se félicitent de la nouvelle priorité fixée par ET2020, à savoir **soutenir davantage les enseignants** et revaloriser leur statut, ce qui est essentiel pour renforcer le respect à leur égard et rendre ainsi leur profession plus attrayante.

Les députés sont fermement convaincus que **l'investissement dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants** (EAJE) est plus rentable que l'investissement dans toute autre étape du parcours éducatif. Ils précisent qu'il est prouvé qu'investir dans les premières années de l'éducation réduit les coûts ultérieurs.

Qualité de l'éducation et de la formation : les députés appellent de leurs vœux **l'émergence de bonnes pratiques permettant d'évaluer les progrès qualitatifs** et les investissements dans l'utilisation de données de qualité avec les parties prenantes au niveau local, régional et national, sans pour autant négliger l'importance **des indices et des critères de référence** employés dans le cadre de l'ET2020.

Prenant acte du niveau élevé de chômage des jeunes dans l'Union et du fait que le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur a diminué, les députés invitent les États membres à diriger les investissements vers **une éducation inclusive** qui réponde aux enjeux sociétaux de façon à garantir le même accès et les mêmes opportunités pour tous.

Les députés appellent également à une plus grande intégration dans les domaines de l'éducation et de la formation pour répondre aux **besoins des personnes handicapées** ou ayant des besoins spécifiques. Ils insistent sur le rôle important joué par des programmes de mobilité comme Erasmus+ dans l'encouragement au développement d'aptitudes et de compétences transversales chez les jeunes.

Ils soulignent que le processus de Bologne et la mobilité des étudiants devraient être examinées et évaluées. Ils sont aussi d'avis que les établissements d'enseignement devraient faire preuve de **souplesse** lorsqu'ils utilisent des modules et le système européen de transfert de crédits d'enseignement (ECTS).

Les députés notent qu'une attention particulière devrait être accordée à **la simplification et à la rationalisation des instruments actuels de l'Union portant sur les aptitudes et les qualifications** et destinés au grand public.

Migrations et éducation : les députés soulignent que les enjeux que représentent les migrations intra et extra-européennes, ainsi que l'actuelle crise humanitaire et des réfugiés, pour les systèmes d'enseignement et de formation devraient être abordés aux niveaux européen, national et régional. Ils insistent sur le fait que l'incapacité à assurer l'éducation et la formation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile aura des répercussions négatives sur leur employabilité future, et, finalement, sur leur intégration et leur contribution à la société.

Dans ce contexte, les députés appellent à :

- des mesures pour intégrer les enfants de migrants, de réfugiés et de demandeurs d'asile, tant européens que non-européens, dans les systèmes d'éducation et de formation;
- la création de synergies différenciées entre les groupes de travail d'ET2020 et les réseaux tels que le groupe de travail sur l'éducation du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN);
- la mise en place d'un groupe d'experts compétent en la matière, tel que prévu par le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2016-2018;
- des mesures facilitant l'inscription des étudiants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à l'université, sans préjudice des règles et compétences nationales relatives à l'accès à l'éducation et à la formation;
- la création de "**couloirs éducatifs**" qui permettent aux étudiants réfugiés ou en provenance de zones de conflits de s'inscrire dans des universités européennes, notamment grâce à des cours à distance;
- le soutien aux institutions sans but lucratif, au niveau de l'Union et des États membres, qui apportent une aide aux universitaires migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans le domaine des sciences et d'autres domaines professionnels.

Ils insistent enfin sur la nécessité de lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes, et de reconnaître les besoins particuliers des **jeunes femmes** en intégrant les questions de genre dans ET2020.